

ADM-94-2022

-----  
ÉVÈNEMENT « BALADE ENCHANTÉE »

-----  
SÉCURISATION DÉAMBULATION

-----  
SECTEURS Louise Michel-RUE DU 11 novembre 1918-PARC Jules VERNE

Raymond BURDIN, Maire de la Commune de Saint-Marcel,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2211-1 à L 2213-6,

Vu l'article R 610-5 du Code Pénal,

Vu les dispositions du Code de la Route,

Vu la demande présentée par le service « Direction Petite Enfance » du GRAND CHALON, représentée par Madame Alice TARDY, et par la compagnie « ARTIFICES », organisant une balade musicale sur le secteur Louise Michel, Rue du 11 novembre 1918, Parc Jules VERNE de SAINT-MARCEL,

Considérant qu'il faut assurer la sécurité des participants à la manifestation, il est nécessaire de sécuriser la déambulation musicale prévue sur le domaine public,

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le mardi 04 octobre 2022, de 18h00 à 19h30, une déambulation musicale animée par la compagnie « ARTIFICES » aura lieu sur le parcours suivant :

- Rue Louise MICHEL,
- Rue du 11 Novembre 1918,
- Parc Jules VERNE.

Cette déambulation comportera trois lieux de pauses autour de différents thèmes sur le parcours prévu.

**Article 2** : La déambulation sera encadrée par les professionnels et organisateurs (agents de crèches, assistantes maternelles...), qui devront prendre toutes les mesures nécessaires liées à la sécurisation de la déambulation et des points statiques, et veiller au bon déroulement de l'événement.

**Article 3** : Le service de la Police Municipale et Monsieur le Commissaire de Police de la Circonscription de Chalon-sur-Saône, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié par voie de presse.

**Article 4** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Dijon dans le délai de deux mois à dater de sa publication.

Fait à Saint-Marcel, le 20 septembre 2022

Le Maire,  
Signé : Raymond BURDIN

Certifié exécutoire pour avoir  
été reçu à la Sous-Préfecture

le /

et publié, affiché ou notifié

le 23 SEP. 2022

Le Maire,  
Raymond BURDIN

